REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DE LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE ET DE LA PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT

AGENCE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE L'INVESTISSEMENT -ANDI-

GUICHET UNIQUE DECENTRALISE

~	
DE	••••
DECLARATION D'INVES	TISSEMENT
N°	Date
I. <u>IDENTIFICATION DE L'INVESTISSEUR</u>	
1. Entreprise Individuelle (personne physique) :	
- Nom , Prénoms :	
2. Personne Morale :	
2.1 Dénomination :	SPA
EURL	SNC AUTRES
2.3. Principaux Associés / Actionnaires :	
- Nom, Prénom ou dénomination commerciale :	
- Nationalité :	
- Nom, Prénom ou dénomination commerciale :	
- Nationalité :	
- Nom, Prénom ou dénomination commerciale :	
- Nationalité :	<u></u>
3. Origine des capitaux : RESIDENTS	NON RESIDENTS MIXTES
4. Secteur juridique : PRIVE PU 5. N° de registre de commerce :	
7. Adresse du domicile fiscal:	

II <u>IDENTIFICATION DU REPRESENTANT LEGAL OU STATUTAIRE</u> :
 Nom et prénoms : Date et lieu de Naissance :
3. Qualité :
III HISTORIQUE: Avez-vous déjà bénéficié de(s) décision(s) d'octroi d'avantages : Oui¹ Non - Si oui, indiquer les numéros et les dates des décisions : - Décision n°
• CREATION
IMPORTANT: - La reprise d'une activité déjà existante sous une autre dénomination o forme juridique même accompagnée d'un investissement complémentaire ne confère pa au projet le caractère de création. La constitution de l'investissement à partir de biens déjà utilisés dans une activit existante ne confère pas également le caractère de création.
• EXTENSION
IMPORTANT: - L'investissement d'extension vise exclusivement l'accroissement d'capacités de production généré par l'acquisition de nouveaux moyens de production L'acquisition d'équipements complémentaires annexes et connexes ne confère pas l'investissement le caractère d'extension. • REHABILITATION
IMPORTANT: - La réhabilitation consiste en des opérations d'acquisition de biens et d services destinés à palier l'obsolescence technologique ou l'usure temporelle de matériels et équipements existant ou à en accroître la productivité.
• RESTRUCTURATION
IMPORTANT. La restructuration peut consister en la création d'une activité soit à partide la fusion de deux ou de plusieurs activités, soit de la scission d'une activité avec création d'une ou de plusieurs autres, soit la simple modification du périmètre d'un activité avec ou sans essaimage. Elle n'ouvre droit aux avantages que si elle es accompagnée d'un investissement.

¹ Joindre copie de chaque décision 2 Cocher la case correspondante

V NATURE ET CONSISTANCE DU PROJET

1. Domaine(s) et code(s) d'activité (s) :	
2. Consistance du projet :	
3. Lieu (x) d'implantation du projet :	
4. Emplois directs prévus (en sus de ceux existants éventuellement) :	
Exécution :	
5. En cas d'extension, restructuration, réhabilitation :	
 Emplois existants : Montant des investissements bruts figurant au dernier Bila 	,
6. Impact sur l'environnement (pollution, toxicité, nuisance) : pré nécessite une étude d'impact sur l'environnement : Oui	ciser si le projet Non
Si Oui, préciser les mesures envisagées pour la protection de l'environne	ement.
7. Durée de réalisation projetée (Nombre de mois) :	

8. STRUCTURE DE L'INVESTISSEMENT ELIGIBLE AUX AVANTAGES :

En milliers de DA

Rubriques	Montant
Frais préliminaires	
Terrain	
Construction	
Equipements de production	
Services	
Total	

9. COUT GLOBAL DE L'INVESTISSEMENT:

En milliers de DA

Designation	Import	Local	Total
Biens et services bénéficiant des avantages fiscaux			
Biens et services ne bénéficiant pas des avantages fiscaux			
Dont apports en nature			
Total			

10. DONNEES FINANCIERES DU PROJET (en milliers de DA):

	- En devises ² :dont en Nature ³
	- En dinars 4 :
•	Emprunt bancaire:
•	Banque domiciliataire du projet :

² Concerne les non résidents. Contre valeur exprimée en monnaie nationale.

³ En monnaie nationale

⁴ En monnaie nationale

⁵ . . .

⁵ En monnaie nationale

- Je m'engage sous les peines de droit à :
 - ne pas céder, jusqu'à amortissement total, le matériel acquis sous régime fiscal privilégié, ainsi que le matériel existant au sein de mon entreprise avant extension,
 - à fournir, aux services fiscaux concernés, l'état annuel d'avancement du projet,
 - à faire établir, par les services fiscaux concernés, le constat d'entrée en exploitation au plus tard à l'expiration des délais de réalisation qui m'ont été consentis,
 - à signaler à l'agence toutes modifications de tous éléments concernant mon investissement.
- 11. Le dépôt du dossier doit être effectué par l'investisseur lui-même ou toute personne le représentant sur la base d'une procuration.

Je soussigné (e) M
agissant pour le compte de en qualité de
atteste avoir pris connaissance des
différentes dispositions ci dessus et déclare, sous peines de droits, que les
renseignements figurant sur la présente déclaration d'investissement sont exacts e
sincères.

Signature légalisée de l'investisseur

CADRE RESERVE A L'AGENCE				
Nom et d'Accueil :	Prénom	du	Cadre	
			•••	
			• • • • •	
Signature et Cac	het:			
			• • • • • •	